

COMMUNIQUÉ ORGANISATION

A l'attention de tous les CR [Président.e.s et CTS]

A l'attention des clubs

PASS SANITAIRE

La FFC a communiqué le mardi 20 juillet la déclinaison sanitaire pour le sport à partir du 21 juillet dernier.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806125>



Le Pass Sanitaire dans le sport

A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	À RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

En ce qui concerne les Championnats de France sur piste qui se disputent du 7 au 14 août 2021, la FFC tient à vous préciser les principaux éléments prioritaires dans ce domaine :

- A ce jour, les moins de 18 ans ne sont pas concernés par la présentation du pass sanitaire ;
- Pass sanitaire valide pour les personnes âgées de plus de 18 ans = un certificat de vaccination complet valide 7 jours après la dernière injection ou un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48 heures ou un test PCR ou antigénique positif datant de moins de 6 mois (et de plus de 11 jours) attestant que la personne a déjà développé la maladie et qu'elle est donc naturellement immunisée ;
- Port du masque obligatoire sauf pour les coureurs à l'échauffement ou sur la piste (le port du masque sur le trajet entre l'échauffement et la piste ne sera pas exigé)
- Port du masque obligatoire mais pas de contrôle du pass sanitaire pour les comités d'organisation élargis (prestataires, personnels FFC, bénévoles, corps arbitral).

En raison de la tenue de ces championnats dans un espace clos et couvert (ERP de type X), du nombre de personnes sur site et du fait de la tenue au sein d'un établissement public, la FFC a opté pour la précaution suivante :

IMPORTANT : Le test PCR ou antigénique de moins de 48h sera exigé tous les 48h durant les championnats pour les coureurs concernés (Junior.e.s 2 qui ont ou auront 18 ans avant le 14 août 2021 et Elite) et l'encadrement si le certificat de vaccination n'est pas valide.

Aussi, il est indispensable que chaque responsable de structure amenant des mineurs s'assure que ceux-ci ne présentent aucun symptôme avant de rejoindre « la bulle championnat »

Pour les coureurs et les membres de l'encadrement, cela impliquera en plus du 1^{er} test PCR ou antigénique présenté lors de la prise des dossards (ou envoyé par email) de -48h réalisé en amont de votre arrivée sur Bourges, un second test à partir du Samedi 7 Août (1^{er} jour des compétitions pour ceux arrivés dès le vendredi 6 août)

N'oubliez pas vos cartes vitales (ou celle des parents) pour la prise en charge par la sécurité sociale.

Par conséquent, en ce qui concerne les catégories Juniors Femmes, Juniors Hommes, Elite Femmes et Hommes et l'ensemble de l'encadrement, nous remercions par avance chaque structure, de bien vouloir préparer un dossier papier comprenant pour chaque coureur et chaque membre de l'encadrement : une copie de certificat de vaccination ou d'un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48 heures ou d'un test PCR ou antigénique positif datant de moins de 6 mois (et de plus de 11 jours).

Les structures ont aussi la possibilité de nous transmettre en amont ou chaque 48h à l'adresse passesanitairepiste2021@ffc.fr les attestations au format numérique et la FFC se chargera de compiler ces éléments sous un format numérique.

Ces documents seront vérifiés (TAC VERIF ou preuve papier) ou enregistrés (envoi par courriel) lors de la permanence des Championnats de France sur piste à partir du vendredi 6 août – 9h pour l'encadrement et les coureurs : des personnes de l'organisation dédiées aux accréditations procéderont à la vérification et le nombre d'attestations correspondra au nombre de bracelets de couleur remis servant à l'identification.

Il conviendra d'identifier des laboratoires et des pharmacies pratiquant les test COVID-19 au sein de la ville de Bourges et la FFC recherche également un laboratoire qui accepterait de diligenter des infirmières venant effectuer les tests sur le CREPS CVDL les jours concernés.

Aussi, à titre d'information complémentaire, l'accès aux tribunes pour le public sera soumis à la même réglementation, soit la présentation du Pass Sanitaire pour les personnes de 18 ans ou plus.

Championnats de France sur piste 2021 - Programme sportif

(ce dernier peut encore évoluer selon les inscriptions et les contraintes de retransmission TV)

<https://www.ffc.fr/app/uploads/sites/3/2021/07/v2-Programme-Provisoire-Championnats-de-France-Piste-2021.pdf>